

Compte rendu

Ouvrage recensé :

Héraud, Guy (1993) *L'Europe des ethnies*. Bruxelles, Bruylant; Paris, Librairie Générale de Droit et de Jurisprudence (Coll. « Axes »), 212 p. (ISBN 2-8027-0507-3 et ISBN 2-275-00698-2)

par André-Louis Sanguin

Cahiers de géographie du Québec, vol. 38, n° 105, 1994, p. 469-470.

Pour citer ce compte rendu, utiliser l'adresse suivante :

URI: <http://id.erudit.org/iderudit/022465ar>

DOI: 10.7202/022465ar

Note : les règles d'écriture des références bibliographiques peuvent varier selon les différents domaines du savoir.

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter à l'URI <https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche. Érudit offre des services d'édition numérique de documents scientifiques depuis 1998.

Pour communiquer avec les responsables d'Érudit : info@erudit.org

HÉRAUD, Guy (1993) *L'Europe des ethnies*. Bruxelles, Bruylant; Paris, Librairie Générale de Droit et de Jurisprudence (Coll. «Axes»), 212 p. (ISBN 2-8027-0507-3 et ISBN 2-275-00698-2)

Un paradoxe de notre temps est qu'on ne dispose pas d'une définition scientifique de la nation, alors que l'humanité vit plongée dans les nations comme l'air qu'on respire. La raison s'en trouve dans l'État qui, à des fins de puissance et de prestige, a infléchi en sa faveur et, par là, embrouillé, l'idée claire qu'on se faisait encore au XVIII^e siècle de la nation. Le sens premier du mot (du latin *nasci* : naître) renvoie à l'origine commune des groupes ethniques ayant un minimum de conscience collective. Avec les monarchies centralisées, puis avec la Révolution française et l'Empire napoléonien, le mot a glissé de sens pour désigner d'abord les sujets d'un même pouvoir souverain, puis le peuple souverain lui-même. Le XIX^e siècle fut celui des nationalités, c'est-à-dire le siècle de l'exacerbation des mythes nationaux. C'est avec la centralisation étatique issue de cette période qu'apparurent en Europe un rapport peuples dominants/peuples dominés et un rapport centre/périphérie.

La première édition de ce livre parut en 1963 et la seconde en 1974. À l'époque, le réveil des ethnies sans État et celui des minorités nationales n'étaient pas encore reconnus dans leur pleine dimension comme l'une des composantes fondamentales des sociétés européennes. Les nations de l'ex-URSS, de l'ex-Yougoslavie et de l'ex-Tchécoslovaquie, le Pays basque, la Catalogne, la Corse, l'Ulster, le Sud-Tyrol et les Hongrois de Roumanie n'avaient pas encore fait parler d'eux. Puis, à partir de 1975-1980, d'une façon spectaculaire et souvent dramatique, les problèmes de ces sociétés minorisées sont venus secouer les opinions publiques européennes de leur torpeur ignorante.

À l'époque des deux premières éditions du livre de Guy Héraud, on en était encore au degré zéro de l'*ethnopolitique*. Les problèmes nationalitaires et ethniques étaient traités de façon parcellaire, mythique ou émotionnelle. Pis encore, souvent ils étaient complètement escamotés au profit d'une vision strictement étatique des relations internationales. Ainsi, l'opinion publique croyait honnêtement qu'il n'y avait que des Soviétiques en URSS!

L'Europe des ethnies de Guy Héraud s'est rapidement imposée comme l'une des toutes premières tentatives d'approche scientifique de la question ethnominoritaire dans les États d'Europe. L'auteur développe une typologie nationalitaire objective lui permettant de recenser, à travers l'indice linguistique, l'ensemble des ethnies d'Europe considérées sur une base territoriale. Cette typologie a fait son chemin, puisque non seulement elle est maintenant adoptée par tous les spécialistes de la géographie politique et culturelle, mais, de plus, elle est passée dans le vocabulaire scientifique. Héraud distingue, en effet, les ethnies sans État et les minorités nationales, ce qui n'est pas du tout la même chose. *L'ethnie sans État* définit une petite collectivité en forme d'isolat qui doit défendre seule une

langue parlée nulle part ailleurs (Lapons, Frisons, Ladins, Romanches, Frioulans, Bretons, Gallois, Sardes, Tsiganes...). La *minorité nationale* concerne la collectivité vivant dans la zone frontalière d'un État A, mais dont l'ethnie, la langue, les coutumes et sympathies nationales relèvent de l'État voisin B (Albanais de Serbie, Hongrois de Slovaquie et de Roumanie, Roumains de Moldova, Danois d'Allemagne, Suédois de Finlande...). Le grand mérite d'Héraud est de s'interroger avec impartialité sur le degré variable d'acceptation de ces situations.

Alors que la première moitié de l'ouvrage est à connotation nettement descriptive, l'auteur fait preuve de visions prospectives hardies dans la seconde moitié du livre. En effet, Guy Héraud esquisse dans une *optique fédéraliste et d'autodétermination* les procédures qui permettraient d'accompagner sans violence l'évolution désaliénante et d'asseoir sur des bases solides la convivialité harmonieuse des peuples multiples qui font la richesse de l'Europe. Héraud part tout d'abord de trois considérations irréfragables :

- 1) la démocratie ethnique est le régime où chaque peuple a choisi son appartenance étatique;
- 2) il n'y a pas de démocratie si un peuple ou fragment de peuple est enfermé dans un État qu'il n'a pas choisi et où le domine, fût-ce avec douceur, un autre peuple;
- 3) l'autodétermination des peuples prime la démocratie interne.

À travers une analyse très serrée, Héraud montre qu'il existe des minorités par la faute des hommes, mais aussi des minorités par la force des choses. Dans la première catégorie, il y a de lourdes fautes politiques ayant abouti à des situations tendues. Dans le second cas, il s'agit de territoires à populations enchevêtrées. Le *principe de territorialité linguistique* est sans doute le seul système intelligent permettant de fixer les situations linguistiques, même s'il ne confère pas à l'ethnie concernée des institutions propres et encore moins le pouvoir de s'administrer de façon autonome.

Pour Guy Héraud, les solutions ethnicistes sont indissociables du *fédéralisme*. Or, il est sûr que l'Union européenne issue du traité de Maastricht va évoluer et se développer. Du coup, elle a devant elle divers schémas entre lesquels il faudra choisir : une Union des États actuels, une Union de régions, une Union de nations et de régions... De plus, la disparition du communisme a vu surgir la réémergence des questions ethnonationalitaires en Europe de l'Est. Cela fait du livre d'Héraud un outil de la plus haute importance pour la compréhension actuelle du nouvel ordre territorial européen.

André-Louis Sanguin
Département de géographie
Université d'Angers